

DACP

REF : DACP2013023

Signataire : EV/MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux "Restauration de l'Église Notre-Dame-des-Vertus" lot n°1 Maçonnerie et pierre de taille. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Le Conseil Municipal du 19 octobre 2011 (délibération n°261) a approuvé le projet du marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'église Notre Dame des Vertus. La commission d'appel d'offres réunie le 19 avril 2012 a confié le lot 1 « Maçonnerie et pierre de taille » au groupement d'entreprises MPR – La Garonnaise de forages pour un montant total de 690 961.74€ HT valeur décembre 2011.

Le Conseil Municipal du 31 janvier 2013 (délibération n°10) a approuvé un avenant N°1 au marché de travaux pour le lot 1, portant le montant total de ce lot de 690 961.74€ HT à 767 240.68€ HT, présentant ainsi une plus value de 76 278.94€ HT, soit 11.04% du montant initial du marché.

Aujourd'hui, les travaux sont en cours de finition : la réception est envisagée début juin.

La protection finale de parement des pierres du clocher se pose avec deux questions :

- La durabilité des travaux réalisés,
- Le choix du produit.

Un bilan de l'état de la pierre après restauration permet d'établir maintenant que la mise en place d'un hydrofuge est indispensable sur la partie restaurée. Avec la mise en place de l'échafaudage et le travail au plus près du matériau, la grande porosité de la pierre a en effet été confirmée. La mise hors d'eau totale du matériau est donc indispensable à une bonne tenue tant au niveau de la pierre qu'au niveau des tirants en aciers qui ont été mis en place pour la stabilité de l'édifice.

Le produit proposé pour ce faire présente des garanties suffisantes pour assurer la pérennité sur 10 années.

Il s'agit donc d'une adaptation mineure du projet initial, au vu de l'évolution des travaux et des techniques mises en œuvre, nécessitant la réalisation de travaux complémentaires.

Il est à noter que la présence de l'échafaudage est mise à profit sans coût supplémentaire pour réaliser l'application de l'hydrofuge, qui de ce fait n'a pas d'incidence non plus sur le délai global de réalisation des travaux.

Le montant total de l'avenant n°2 s'élève à 15 630.00 € HT (valeur décembre 2011) portant ainsi le montant du marché (1^{er} avenant compris) de 767 240.68€ HT à 782 870.68€ HT, représentant une plus value de 2,03 % et de 13,30 % par rapport au montant initial du marché.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours, au compte nature 2313, fonction 324.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif au lot 1 « Maçonnerie et pierre de taille » du marché de travaux « restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus », pour lequel la commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2013 a formulé un avis favorable et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer avec le groupement d'entreprises MPR (mandataire) – La Garonnaise de forages.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013023

Signataire : EV/MC/ED

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux "Restauration de l'Église Notre-Dame-des-Vertus" lot n°1 Maçonnerie et pierre de taille. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;

Vu la délibération N°261 du 19 octobre 2011 approuvant le projet de marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'église Notre Dame des Vertus ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 19 avril 2012 ayant confié le lot 1 « Maçonnerie et pierre de taille » au groupement d'entreprises MPR – La Garonnaise de forages pour un montant total de 690 961.74€ HT valeur décembre 2011.

Vu la délibération n°10 du 31 janvier 2013 approuvant l'avenant N°1 au marché de travaux pour le lot 1, dont le montant total est passé de 690 961.74€ HT à 767 240.68€ HT, soit une plus value de 76 278.94€ HT représentant 11.04% du montant initial du marché ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 avril 2013 ;

Considérant que la mise hors d'eau totale de la pierre de taille nécessite la mise en place d'un hydrofuge indispensable sur la partie restaurée, afin de garantir la pérennité sur 10 années des ouvrages ;

Considérant que les modifications apportées par l'avenant n°2 n'ont pas d'incidence sur le délai global de réalisation des travaux.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°2 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°1 « maçonnerie, pierre de taille », conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 avril 2013. Cet avenant porte le montant global total du lot n°1 de 767 240.28 € HT à 782 870.68€ HT, représentant une plus value de 2,03 % par rapport au montant du marché (1^{er} avenant compris) et de 13,30 % par rapport au montant initial du marché.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°1 « maçonnerie, pierre de taille » avec le groupement d'entreprise titulaire du marché, MPR SAS – La Garonnaise de Forages (mandataire MPR SAS).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué